

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 10 septembre 2019

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 10 septembre, a arrêté 1 projet de loi du pays ; arrêté 3 projets de délibération du Congrès ; adopté 29 arrêtés et examiné 23 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur une proposition et examiné un rapport.**

### **1. Projet de loi du pays**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays modifiant le livre IV de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie, accompagné de son projet de délibération d'application. Ce texte prend en compte les spécificités de la Nouvelle-Calédonie, tant au niveau de la situation géographique, que de la taille et de l'héritage socio-culturel, afin d'adapter les dispositions relatives au domaine de la biologie médicale au territoire.

### **2. Projets de délibération du Congrès**

**Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la structure des prix du tabac, cigares et cigarettes.

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal et secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative aux orientations générales de promotion de la santé en milieu scolaire. Cette délibération, adoptée par les élus du Congrès le 11 janvier 2019, a été annulée par le tribunal administratif pour défaut de consultation du conseil économique, social et environnemental (CESE) avant l'examen du texte au Congrès. Ce texte est donc aujourd'hui représenté en réunion du gouvernement afin d'être soumis à l'avis du Cese puis déposé sur le bureau du Congrès en vue d'un nouvel examen. Pour rappel, cette délibération pose les grandes orientations du système éducatif calédonien en matière de promotion de la santé en milieu scolaire et définit les instances qui décideront des modalités de mise en œuvre de ces missions.

> *Voir communiqué détaillé « Promotion de la santé en milieu scolaire ».*

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant le livre IV de l'ancien code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie partie réglementaire. Il s'agit de la délibération d'application de la loi du pays modifiant le livre IV de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (professions de la biologie médicale). Elle a pour objet de compléter les principes fondamentaux énoncés dans la loi du pays précitée, en précisant notamment les conditions entourant les analyses de biologie médicale (identification des échantillons, validation des résultats, interprétation) et la biologie délocalisée (responsabilité d'un biologiste, maintenance des appareils, lecture des résultats).

### **3. Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société EEC à conduire des travaux d'électrification sur des parcelles du Port autonome à Nouville, dépendantes du domaine public de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé l'obligation de présenter la copie du permis de construire du magasin au service d'instruction de l'Autorité de la concurrence lors de la notification d'une opération dans le secteur du commerce de détail (modification de l'arrêté n° 2018-43/GNC du 9 janvier 2018).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné le directeur des Affaires économiques (DAE) de la Nouvelle-Calédonie pour exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie. Il a également habilité le président du gouvernement à désigner, pour un dossier particulier, un agent d'une autre direction de la Nouvelle-Calédonie, au regard de ses connaissances techniques et de son expertise dans le secteur concerné. Il a enfin rappelé que l'Autorité de la concurrence adresse au commissaire du gouvernement les documents confidentiels relatifs aux affaires suivantes : notification d'une opération de concentration ; notification d'une opération dans le secteur du commerce de détail, notification de griefs ; rapport en réponse aux observations des parties en matière contentieuse.

#### **Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 675 399 F à l'Office central de coopération à l'école de la Nouvelle-Calédonie (OCCE) pour la reconstruction de l'école James-Paddon de Païta, en partie détruite par un incendie.

#### **Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société SMACL ASSURANCES pour des opérations d'assurances en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé Valérie Lecamus en qualité de notaire intérimaire pour la période du 16 septembre au 8 novembre 2019 inclus.

**Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours de recrutement pour neuf professeurs certifiés (CAPEPS) du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne spécial pour le recrutement de deux conseillers principaux d'éducation (CPE) des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie. Les dates de clôture des inscriptions sont fixées au 10 octobre 2019 et celles des épreuves à compter du 29 novembre 2019.

**Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transport aérien de deux anthropologues (M. Alban Bensa et Mme Claude Grin - 623 604 F), dans le cadre de leur travail d'étude et de recherche sur la mémoire kanak au sein du conseil coutumier Paici Cémuhi. Ce projet est initié par l'aire Paici Cémuhi, le Sénat coutumier et l'association culturelle Toemiri Napo, pour rendre accessible des documents résultant de travaux du professeur Rivière (décédé).

**Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a révisé et réinscrit la certification « diplôme d'auxiliaire d'autonomie » au répertoire des certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie. Les référentiels de ce diplôme ont fait l'objet d'un réexamen avec les professionnels du métier afin de tenir compte des évolutions de l'emploi (modalités de mise en œuvre de la certification, encadrement des organismes de formation et sécurisation de la mise en œuvre de la formation).

**Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé près de 38 millions de francs aux communes de Ponérihouen et de l'Île des Pins pour l'élimination de 650 véhicules usagés. (Ponérihouen - 29 705 400 F - Ile des Pins - 8 027 409 F).

*> Voir communiqué détaillé « Fonds de lutte contre les pollutions ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué trois millions de francs de subventions à 10 associations sportives pour financer les projets lauréats d'un appel à projets destiné à la valorisation et à la promotion de la pratique du sport social.

> *Voir communiqué détaillé « Soutien aux associations sportives ».*

### Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a interdit l'utilisation d'amalgames dentaires utilisés comme plombage et constitués d'un alliage de mercure et de plusieurs autres métaux, à la demande du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste des praticiens agréés pour délivrer l'examen médical prévue à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie (ajout du Dr Claire Laffont).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné cinq praticiens hospitaliers du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret en qualité de chefs de service à titre provisoire (Dr François Jourdel, chef du service de chirurgie orthopédique et traumatologique, Dr Isabelle Descamps, chef du service de diabétologie, endocrinologie et maladies métaboliques, Dr Pascale Rouhau-Bruzzi, chef du SMPU, Dr Matthieu Randon, chef du service d'ophtalmologie, Dr Isabelle Missotte, chef du service de pédiatrie-DAMSP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (Bourail services).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément définitif à une entreprise de transports sanitaires terrestres (Boula ambulances) située à Pouébo.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'un établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques (société Premium Pharma) pour l'importation, le stockage et la distribution de tous produits pharmaceutiques permettant l'exercice de l'art dentaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture de la société Premium Pharma, établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques dentaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a corrigé une erreur matérielle dans l'arrêté n° 2019-1707/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans le secteur de la santé (COSS).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié et constaté la nouvelle composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier du Nord (CHN).

**Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à tester des instruments scientifiques dans le Parc naturel de la mer de Corail. Le CNRS souhaite réaliser des tests d'instruments de collecte et de mesure en vue de leur utilisation lors de la mission TONGA 19 prévue sur l'Arc des Tonga entre le 31 octobre et le 6 décembre 2019 à bord de l'Atalante. Les travaux consistent à tester le bon fonctionnement de bouteilles de prélèvement d'eau de mer et d'un appareil de mesure de la turbulence sur une station située au sud des îles Loyauté à une profondeur de 2 100 mètres. L'objectif de la mission TONGA 19 est de montrer l'impact des sources hydrothermales peu profondes de l'Arc des Tonga sur les écosystèmes marins hauturiers du Pacifique sud-ouest.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Museum national d'histoire naturelle à mener la campagne scientifique Kanadeep 2019 dans le Parc naturel de la mer de Corail, entre le 9 septembre et le 2 octobre 2019. L'objectif de ce projet vise à améliorer les connaissances sur l'écologie et la biodiversité sous-marine profonde du parc. Cette campagne fait suite aux travaux amorcés en 2016 et 2017 lors des campagnes Kanacono et Kanadeep autorisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Elle est réalisée en collaboration avec les organismes scientifiques implantés en Nouvelle-Calédonie tels que l'IRD et l'IFREMER, ainsi qu'avec le service géologique de la Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*

**Examen de dossiers de ressortissants étrangers :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 1 avis favorable sur une demande de visa de long séjour, 2 avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire et 1 avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également accordé 19 autorisations de travail hors projets miniers.

**Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur la proposition de l'institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) d'opérer la modernisation de la gamme de pièces en francs Pacifique en deux étapes successives.

**Communication au président et aux membres du gouvernement :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport sur la gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2018.

> *Voir communiqué détaillé « Fonds de lutte contre les pollutions ».*